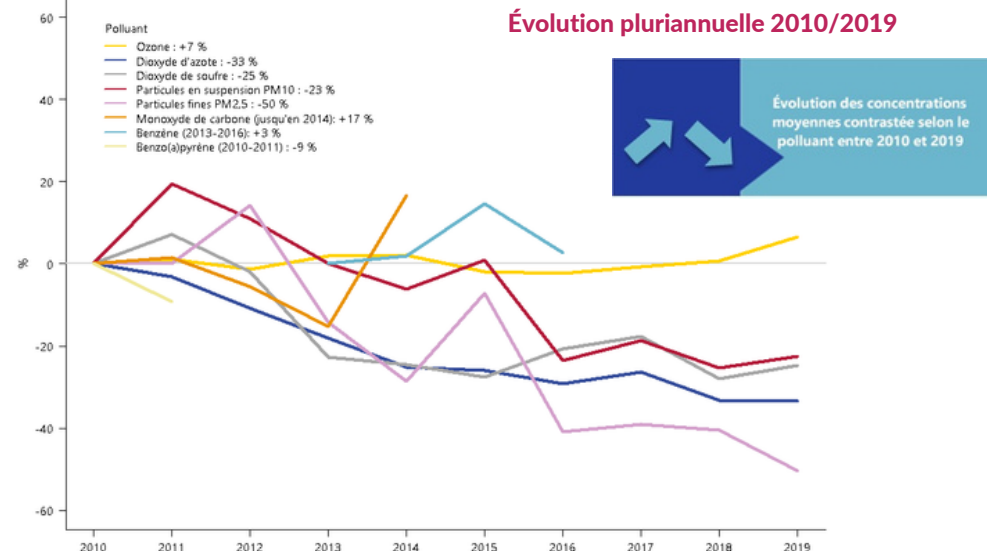


Bilan de la qualité de l'air 2019 Pyrénées-Atlantiques

A retenir

- Pollution ponctuelle : 3 procédures préfectorales d'alerte déclenchées à l'échelle du département en février et juillet (en lien notamment avec le chauffage au bois, les remontées de poussières désertiques et l'écobuage) – dépassement de l'objectif de qualité pour l'ozone (O3)
- Pollution chronique : dépassement de l'objectif de qualité (visant à protéger la végétation) pour l'O3 – secteur de Bayonne / Anglet / Biarritz : niveaux de pollution par le NO2 et les particules PM10 et PM2,5 plus élevés près des axes de circulation à fort trafic (A63, D810, D817), non-respect de la recommandation OMS pour les particules PM10 – agglomération de Pau : niveaux de pollution par le NO2 et les particules PM2,5 plus élevés près des axes de circulation à fort trafic.
- Évolution sur les 10 dernières années : baisse de la pollution sauf pour l'O3.
- Particules ultra-fines dans le bassin de Lacq : celles de diamètre compris entre 100 et 200 nm sont plus nombreuses dans l'air de décembre à février, en lien avec le chauffage au bois – particules de diamètre inférieur à 50 nm présentes toute l'année, en lien très probablement avec l'activité industrielle.

Évolution pluriannuelle 2010/2019



Pollution ponctuelle



Pollution chronique



Nombre de jour de procédure	Pyrénées-Atlantiques	Nouvelle-Aquitaine
PIR PM10	1	2
PAL PM10	2	4
PIR ou PAL SO ₂	0	0
PIR ou PAL O ₃	0	0
PIR ou PAL NO ₂	0	0

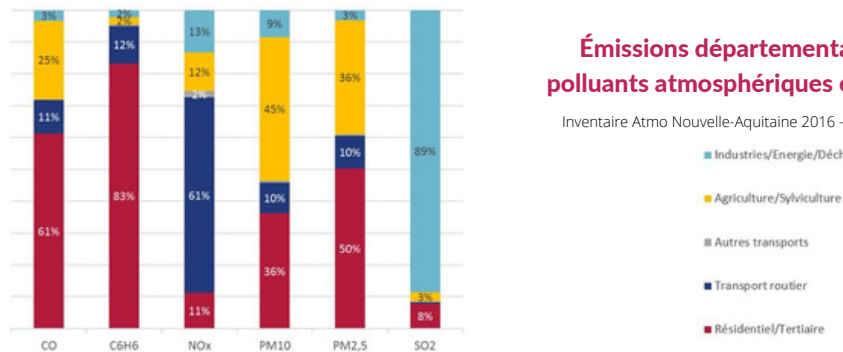
PIR : Procédure d'Information et de Recommandations
PAL : Procédure d'Alerte

Procédure préfectorale d'alerte à la pollution

3 jours
3 jours de procédure préfectorale pour aucun polluant déclenché en 2019 dans les Pyrénées-Atlantiques

Émissions départementales de polluants atmosphériques en tonnes

Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2016 – ICARE v3.2.2



Retrouvez le bilan des données 2019 complet sur www.atmo-nouvelleaquitaine.org/publications

C6H6 benzène
CO monoxyde de carbone
NO2 dioxyde d'azote
O3 ozone
PM10 particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur à 10 µm
PM2,5 particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 µm
SO2 dioxyde de soufre